|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA MOSELLE |  |  |
| Une image contenant moniteur, écran, télévision, ordinateur  Description générée automatiquement |  |  |
|  |   |
|  |
|  |
|  |  | **ARRETÉ MUNICIPAL N°2025/040** |  |
|   | Portant réglementation sur la circulation et le stationnement rue d’Ars à Moulins-lès-Metz.Le Maire de la Ville de Moulins-lès-Metz, Vu le Code de la Route,Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2542/1 – L 2542/2 – L2542/3 – L2213/1 et L 2213/2,Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la Loi n°82-213 du 2 mars 1982,Vu la demande effectuée par l’Eurométropole de Metz travaux effectués par la société Lingenheld à DaboConsidérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue d’Ars à Moulins-lès-Metz dans le cadre de travaux. ARRETÉ **Article 1 :** La circulation des véhicules de toutes catégories s’effectuera de jour par demi-largeur de chaussée et par sens alternés réglés au moyen de feux tricolores de chantier ou panneaux PK.10 le 17/02/2025 jusqu’à la fin des travaux afin de permettre à la société Lingenheld d’effectuer des travaux. **Article 2 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux rue d’ars à Moulins-lès-Metz du 17/02/2025jusqu’à la fin des travaux afin de permettre à l’entreprise d’effectuer les travaux. 4 places de stationnement devant le cimetière seront réservées à la société chargée des travaux.**Article 3 :**Les véhicules en stationnement irrégulier et gênant pourront faire l’objet d’un enlèvement immédiat pour mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment à l’article R 417.10.**Article 4 :**Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de METZ, les agents de police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié conformément aux usages.Présent arrêté transmis à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville à Moulins-lès-Metz. |
|  |  |  | Fait à Moulins-lès-Metz, le 13/02/2025 |
|  |  |  |  |

Le Maire,

Jean BAUCHEZ